



**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR
« LES ESTIVALES DE LA FRETTE 2026 »**

Objet : « Les Estivales de la Frette 2026 » - Base de loisirs de la Frette de Tergnier

Description :

Afin de développer l'attractivité et le tourisme de la base de loisirs de la Frette, la Ville de Tergnier souhaite lancer sa 1^{ère} édition des « Estivales de la Frette ». A cette occasion, un chalet destiné aux artisans et commerçants sera installé tout l'été 2026.

Les Estivales de la Frette se tiendront du mercredi 1^{er} juillet au dimanche 30 août 2026 au cœur du site.

Les occupations se feront obligatoirement à la semaine avec une ouverture les jours suivants : mercredi, samedi et dimanche.

Pour l'été 2026, les semaines seront les suivants :

<u>Semaine 1</u>	<u>Mercredi 1 juillet</u> <u>Samedi 4 juillet</u> <u>Dimanche 5 juillet</u>	<u>Semaine 6</u>	<u>Mercredi 5 août</u> <u>Samedi 8 août</u> <u>Dimanche 9 août</u>
<u>Semaine 2</u>	<u>Mercredi 8 juillet</u> <u>Samedi 11 juillet</u> <u>Dimanche 12 juillet</u>	<u>Semaine 7</u>	<u>Mercredi 12 août</u> <u>Samedi 15 août</u> <u>Dimanche 16 août</u>
<u>Semaine 3</u>	<u>Mercredi 15 juillet</u> <u>Samedi 18 juillet</u> <u>Dimanche 19 juillet</u>	<u>Semaine 8</u>	<u>Mercredi 19 août</u> <u>Samedi 22 août</u> <u>Dimanche 23 août</u>
<u>Semaine 4</u>	<u>Mercredi 22 juillet</u> <u>Samedi 25 juillet</u> <u>Dimanche 26 juillet</u>	<u>Semaine 9</u>	<u>Mercredi 26 août</u> <u>Samedi 29 août</u> <u>Dimanche 30 août</u>
<u>Semaine 5</u>	<u>Mercredi 29 juillet</u> <u>Samedi 1 août</u> <u>Dimanche 2 août</u>		

Les horaires d'occupation seront de 13h à 19h.

Nom et adresse de la personne publique : Mairie de Tergnier
Place Paul Doumer
02700 Tergnier

Lieu et conditions d'exécution : « Les estivales de la Frette » se dérouleront à la base de loisirs de la Frette, rue de la Prairie, 02700 Tergnier.

Le chalet de 3m/3m est disponible pour accueillir les artisans et commerçants. Il sera privilégié la vente de créations, d'objets et de gourmandises.

Les tarifs d'occupation se déclinent ainsi :

3 jours d'occupation d'un chalet	10,26 €
3 jours de fourniture d'électricité	22,02 €
Total pour 3 jours d'occupation	32,31 €

Type de procédure : Appel à la concurrence pour l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017).

Une caution de 250 euros vous sera demandée pour l'occupation du chalet.

Comment candidater ?

Le dossier de candidature doit être retourné par courrier ou par mail au plus tard le **lundi 18 mai 2026 à 12 heures** (cachet de la poste faisant foi), avec la mention suivante :

"APPEL A CANDIDATURE POUR « LES ESTIVALES DE LA FRETTE 2026 » BASE DE LOISIRS DE LA FRETTE - NE DOIT PAS ETRE OUVERT PAR LE SERVICE DU COURRIER"

A l'adresse suivante :

BASE DE LOISIRS DE LA FRETTE
Rue de la Prairie
02700 Tergnier

Ou par mail avec accusé de réception à l'adresse suivante :

basenautique.lafrette@ville-tergnier.fr

Vous pouvez également déposer votre dossier directement à l'accueil de la base de loisirs de la Frette en indiquant sur l'enveloppe les mentions citées précédemment et en demandant de tamponner la date du jour.

Les critères de sélection sont les suivants :

- Création artisanale,
- Prix de vente des articles,
- Origine locale des marchandises (Hauts-de-France).

Conditions attributions :

Après examen des candidatures, l'autorité habilitée pourra entamer des négociations avec un ou plusieurs candidats de son choix.

A la suite de la sélection, l'ensemble des candidats recevront une réponse par courrier.

Pour les candidatures retenues, le courrier sera accompagné d'un arrêté d'occupation du domaine public ainsi que le règlement d'utilisation du chalet.

Cadre réservé à l'administration :

Date de réception : _____

Raison sociale : _____

- Complet
- Incomplet
- Favorable
- Défavorable

Candidature « Les Estivales de la Frette 2026 »

Base de loisirs de la Frette - Tergnier

Pièces obligatoires à fournir :

- Le présent dossier de candidature complété et signé
- Photographies de bonne résolution des produits et/ou tout document descriptif
- Un extrait KBIS de la société datant de moins de 3 mois
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle en cours de validité
- Règlement d'utilisation du chalet dûment signé

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.